



Le leader du gouvernement

Québec, le 4 octobre 2019

**Madame Catherine Fournier
Députée de Marie-Victorin
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.121
Québec (Québec) G1A 1A4**

Madame la Députée,

Le 13 juin 2019, vous avez déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 130 pétitionnaires. Cette pétition se lit comme suit :

« Considérant que le gouvernement a présenté le projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État, le 29 mars 2019;

Considérant que les élus de l'Assemblée nationale ont accepté unanimement de retirer le crucifix du Salon bleu de l'Assemblée nationale;

Considérant que par souci de cohérence pour les Québécois et pour les institutions, il est nécessaire de retirer tous les signes et symboles religieux d'importance situés dans le Salon bleu;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de retirer du salon bleu de l'Assemblée nationale du Québec, tous les signes religieux d'importance, incluant le crucifix et toutes les croix anglicanes, symboles de l'autorité du chef de l'Église d'Angleterre, soit le souverain du Royaume-Uni et du Commonwealth. »

Lors de la présentation du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État, le 28 mars 2019, les membres de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale mandate le Bureau de l'Assemblée nationale, suivant l'adoption du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État, afin que ce dernier déplace le crucifix du salon bleu pour le mettre en valeur dans l'enceinte du parlement.»

La Loi sur la laïcité de l'État ayant été adoptée, le Bureau de l'Assemblée nationale a procédé le 9 juillet 2019 au déplacement du crucifix qui se trouvait au-dessus du siège du président de l'Assemblée nationale et à sa mise en valeur dans l'enceinte du Parlement.

En terminant, la gestion immobilière et la responsabilité d'assurer la mise en valeur du patrimoine documentaire, mobilier et immobilier à l'intérieur du Parlement revient entièrement et uniquement au Bureau de l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, mes salutations distinguées.

Le ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, identifying Simon Jolin-Barrette.

Simon Jolin-Barrette